L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 2 OCTOBRE 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 2 OCTOBRE.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:

HORATIO SEYMOUR,

DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:

FRANK P. BLAIR,

DU MISSOURI.

Annonces Politiques.

Le prix d'insertion des annonces politiques est INVARIABLEMENT être acquitté d'avance dans nos bureaux.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Louis Stern & Bro, à leur salle d'encan, No 31 rue des Magasins, et No 96 de la rue Gravier, grande vente péremptoire de 600 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par G. Léonnent, à sa salle d'encan, rue de Chartres... habillements fins d'hiver, 10 caisses bottes, souliers et brodequins, 200 caisses chapeaux, articles de toilette, canifs et couteaux.

Par S. Guinault, coin Bienville et Passage de la Bourse—meubles.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 85 de la rue de Canal—vente à crédit, du reste du stock de MM. Meyer, Weiss & Co.

Par J. Déjan Jr, au No 183 de la rue Gravier, coin Carondelet—meubles.

Par H. Scott, au No 66 de la rue de Chartres—draps, casimirs, satinet, marchandises sèches, habillements de saison, lingerie et chapeaux.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 32 Vieille-Levée.

Meubles—Meubles.—Les personnes qui veulent faire une maison et qui ont besoin de meubles, feront bien d'assister à la vente à l'encan qui doit faire ce jour-d'hui à 11 heures du matin, rue Gravier No 183 au coin Carondelet, M. J. DEJAN, encanteur.

Encore des expulsions!

Nous avons dit que les radicaux de la Législature arriveraient à expulser un à un ou deux par deux tous les démocrates élus par le peuple, jusqu'au dernier. Les faits se chargent, presque tous les jours, de nous donner raison et les radicaux en sont venus à si peu se gêner qu'ils prononcent les expulsions contrairement au rapport de la majorité du comité des élections, sans s'inquiéter des circonstances, des témoignages, ni des résultats constatés du scrutin. Il suffit à la majorité que ceux dont les sièges sont contestés soient blancs et démocrates, et que les contestants soient de couleur pour qu'elle évince les premiers au profit des seconds.

Dans la séance du 30 septembre, la Chambre a eu à se prononcer sur l'élection contestée de MM. Chaney et Huguet, démocrates élus en avril dernier par les électeurs de la paroisse d'Est Baton Rouge, et qui siégent depuis trois mois. Leur élection ayant été contestée par leurs concurrents, les frères Lange, qui sont des gens de couleur, l'affaire avait été renvoyée devant le comité des élections qui a entendu des témoignages et recueilli toutes les preuves propres à l'éclairer sur le mérite de la contestation.

Trois rapports ont été faits par le comité sur la question. Le rapport de la majorité concluait au rejet de la contestation, en se basant sur ce que les accusations des contestants n'ont pas été établies. Il y a deux rapports de minorité: l'un émanant de Denis Burrell, représentant de couleur de St. Jean Baptiste, demande que la Chambre prononce l'annulation de l'élection et qu'elle en ordonne une nouvelle; l'autre émanant de deux noirs, nommés Lott et Antoine, demande que l'on expulse les deux blancs démocrates et que l'on donne leurs sièges à deux hommes de couleur, bien que ceux-ci n'aient obtenu qu'une minorité des voix dans l'élection.

C'est ce dernier rapport que la Chambre a adopté par 33 voix contre 22, malgré les efforts de M. McMillen, représentant radical blanc qui a fait ressortir tout ce qu'une pareille mesure avait d'illégal et d'attentatoire aux droits des électeurs. Sa protestation n'a pu contrecarrer l'influence des africains de la Chambre, tels que George Washington, Peter Harper et autres qui l'ont emporté. Les deux Lange ont été admis immédiatement à prêter serment.

Ceci établit que les noirs radicaux sont décidés à n'écouter que leur préférence pour leur propre couleur, lorsqu'il s'agit de décider entre un blanc et un homme d'origine africaine. C'est la meilleure preuve que nous puissions fournir pour justifier l'assertion si souvent répétée que le régime actuel tend infailliblement à assurer dans les Etats reconstruits la supériorité des noirs sur les blancs.

Les législateurs de couleur ne veulent plus écouter aucun raisonnement lorsque leurs préjugés de race sont en jeu, ils foulent aux pieds toutes les règles parlementaires, toutes les prescriptions constitutionnelles, tous les droits des électeurs. Il semble que, parodiant le mot célèbre de Siéyes sur le tiers-état, ils se sont dit: "qu'était le nègre avant la révolution—rien. Que doit il être—tout!" Cette prétention apparaît dans toute leur législation, et tandis, que les radicaux blancs, plus rompus aux nécessités de la politique, commencent à vouloir s'arrêter sur la pente glissante où ils se sont lancés et à chercher quelques points d'appui pour donner de la stabilité à leur œuvre ébauchée, leurs collègues de couleur, grisés par leur élévation subite, ne veulent rien entendre et paraissent ne vouloir se contenter de rien moins que de la suprématie absolue de leur race. Si rien ne les arrêtait, ils ne tarderaient pas, après avoir expulsé tous les blancs démocrates, à faire subir le même sort aux blancs radicaux. Nous avons pu juger de leurs sentiments à ce sujet dans leurs sorties contre le gouverneur à propos de son veto sur le bill des droits civils. Il y a certainement quelques exceptions, mais nous parlons de la tendance générale que l'on peut constater chaque jour dans les débats de l'Assemblée.

Les démocrates et les radicaux blancs de la Georgie ont expulsé les gens de couleur de la Législature, en se fondant sur les lois existantes. Ils ont peut être fait, en cela, un acte impolitique, mais ils n'ont pas fait un acte illégal. Les radicaux de la Législature louisianaise, dans toutes les expulsions prononcées par eux contre des blancs démocrates, n'ont consulté ni la loi ni l'équité; ils se sont uniquement laissé guider par l'esprit de parti et par leur préférence pour les gens de couleur. En abusant ainsi arbitrairement du pouvoir que la loi donne aux Chambres de décider des élections contestées et de l'éligibilité de leurs membres, ils ont renouvelé près d'un tiers de la Chambre des représentants et près d'un quart du Sénat, en remplaçant, sans élection nouvelle des démocrates par des radicaux. Les mandataires ont usurpé le droit qui n'appartient qu'au peuple souverain et ils se sont élus des collègues pour grossir leur majorité et se débarrasser d'adversaires gênants.

On pourra trouver le procédé commode et avantageux; reste à savoir s'il n'est pas aussi dangereux qu'impolitique. Comment veut-on en effet, qu'un peuple respecte les actes d'une assemblée qui n'est plus ce que l'élection l'avait faite et qui commet d'aussi incroyables abus de pouvoir?

Les prédications radicales.—Nous lisons dans le *Pionnier de l'Assomption*:

Samedi dernier, comme le meeting démocratique venait de commencer, cent cinquante ou deux cents nègres, la plupart à cheval et armés sont allés, de parti pris, troubler l'assemblée des démocrates, en passant près de l'endroit de la réunion et en poussant des cris de provocation.—Cette bande était conduite par un blanc nommé Echevarria et par le sénateur Poindexter.—On a cru un instant que le shérif Swords, qui avait été vu à leur tête, ne fut leur complice; mais il a donné l'assurance qu'il avait au contraire fait tout son possible pour empêcher cette bande de noirs de se rendre près des lieux où était l'assemblée démocratique. Accepte cette déclaration pour ce qu'elle vaut, de même que celle des principaux *leaders* radicaux qui se défendent de toute participation à cette équipée, et en condamnent assez vertement, mais tout bas, les auteurs ostensibles et tenons-nous sur nos gardes pour en empêcher le renouvellement. Plus de modération de la part des démocrates pourrait être prise pour de la lâcheté, c'est ce qu'il ne faut point.

Après avoir accompli ces hauts faits, les radicaux se sont assemblés à la Maison de Cour, où Poindexter a prononcé dans son langage vulgaire un discours plus incendiaire et plus barbare encore que ceux de Pinchback et des autres fanatiques qui prêchent la croisade contre les démocrates.—Poindexter a recommandé à la masse d'hommes ignorants qui l'écoutaient que dans la guerre qui va *éclater* entre les blancs et les noirs il ne fallait pas oublier les femmes et les enfants; il fallait tout égorger, sans pitié, pendant qu'ils avaient la force et le nombre pour eux.

Nous lisons dans l'*International*:

—M. Jefferson Davis qui se trouvait depuis quelque temps à Alton Towers, la résidence du comte de Shrewsbury, est arrivé hier à Londres dans une maison de Clarges-street, Piccadilly, où l'ex président des Etats confédérés compte passer l'hiver.

—Il vient de paraître à Bucharest un journal français, intitulé *l'Etoile*.

La *Gazette russe*, de Moscou, s'inquiète de l'apparition de cette feuille et la rattache au voyage du prince Napoléon dans les Principautés.

Cette assertion ne repose sur aucun fondement.

ENREGISTREZ-VOUS!

C'est un devoir impérieux pour tout bon démocrate de se faire enregistrer dans le plus bref délai, et si on refuse de l'inscrire de s'adresser immédiatement au comité central, rue du Canal No 205, qui prendra en main la réclamation du postulant.

La séance de la Chambre.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le compte-rendu de la séance de la Chambre. Ils y trouveront de précieux aveux de la part de certains radicaux, et des détails instructifs et curieux.

Mort de M. Charles Parent.—Nous regrettons d'avoir encore à enregistrer la fin subite et inattendue d'un des plus anciens et des plus estimables citoyens de la Louisiane. M. Charles Parent est décédé le 28 septembre, sur son habitation dans la paroisse St-Tammany. Bien qu'il eût 80 ans, rien ne faisait prévoir que sa fin fût si prochaine, car il était encore très vert et très vigoureux. La mort l'a frappé soudainement dans son fauteuil et en altérant si peu ses traits qu'on a cru d'abord qu'il était endormi. M. Parent était un vétéran de 1814-15, il était lieutenant de Chasseurs dans cette mémorable et courte campagne où les Anglais furent repoussés par Jackson. Depuis de longues années, il s'était établi sur la propriété où il est mort, et il s'était acquis l'estime de tous les habitants de la paroisse St Tammany, dont il était le doyen. Sa mort sera un coup cruel pour sa sœur madame veuve Bienvenu Roman, et pour tous ceux qui lui étaient attachés par les liens du sang, de l'amitié et de la reconnaissance.

Nous remercions les Broom Rangers juniors d'avoir bien voulu nommer les éditeurs de l'*Abeille* membres honoraires de leur club.

Transfert de magasin.—MM. Barnett & Bousquet, négociants en vins et liqueurs ont transféré leur magasin du No 51 de la rue Conti au No 24 de la même rue.

Convention d'Etat Démocratique.

La séance s'ouvre sous la présidence du général A. S. Herron.

Toutes les paroisses sont représentées excepté Calcasieu.

M. C. F. Monton après avoir dit qu'il regardait le gouvernement de la Louisiane comme une usurpation, pense que le parti démocrate doit protester. Il ne connaît pas de loi qui autorise une élection des membres du Congrès le 3 novembre prochain et croit que la proclamation du gouverneur Warmoth n'est pas autorisée par la loi.

Il présente alors une résolution qui est référée.

M. McCollum présente une résolution pour engager les démocrates à prêter le serment d'abjuration, s'ils peuvent le faire consciencieusement. Référée.

M. Tucker, de St-Mary, présente une résolution suivant laquelle le devoir de tout électeur est de voter dans la prochaine élection, nonobstant l'infâme loi d'enregistrement. Référée.

M. Briand, de St-Martin, présente une résolution considérant comme nulle et de nul effet la Constitution de 1868 et recommandant qu'une élection ait lieu sous la Constitution de 1852 et conseillant au peuple de refuser le paiement des taxes d'Etat au gouvernement actuel; les démocrates refusent de reconnaître les nègres en place et se déclarent les fermes soutiens de la Constitution telle qu'elle leur a été transmise. Référée.

M. Trumbull, de Jefferson, cite les articles 88 et 99 de la Constitution de 1868 sur les exclusions politiques et lit ensuite un rapport du comité de la délégation congressionnelle recommandant aux démocrates de ne pas prêter serment d'abjuration ou de prêter les autres serments quand cela peut se faire honnêtement.

M. A. W. Walker, au nom du comité central, dit qu'il n'y a pas de raison pour laquelle les démocrates ne se feraient pas enregistrer, et il est chargé de voir que les démocrates influents sont moins empressés à se faire inscrire que la masse du peuple. Après les derniers développements, dit-il, il n'y a plus d'excuse pour les démocrates qui ne voient pas se faire enregistrer. Il présente une résolution pour engager tous les démocrates à se faire inscrire et portant qu'aucun ne sera considéré comme ayant rempli son devoir, s'il a refusé de se faire inscrire.

M. Preston parle éloquemment contre le serment d'abjuration. Il est appuyé par M. Monton, des Opelousas, qui aimerait mieux, a-t-il dit, être dépouillé de tous ses droits que de faire un tel serment.

M. Fuqua présente un substitut déclarant que le premier devoir de tout démocrate est de se présenter au bureau d'enregistrement.

Le substitut est adopté à l'unanimité.

Le comité des résolutions présente ce qui suit:

Résolu que tout en protestant contre les serments d'épreuve et les exclusions, excepté pour crimes judiciairement établis, nous recommandons la nécessité de nous conformer aux lois existantes, et cette Convention ne recevra le nom de personne, comme candidat aux élections, qui ne pourra satisfaire aux conditions de la loi; et nous recommandons à la Convention congressionnelle d'adopter cette règle. Adoptée.

M. Fuqua, présente sur la situation des choses dans l'Etat, un long rapport qui est adopté et fort applaudi.

Est adoptée une résolution déclarant que toutes les résolutions devront, avant d'être lues, être remises au comité des résolutions.

L'ex-gouverneur Wickliffe présente une résolution endossant les candidats nommés de la Convention démocratique nationale et leur garantissant l'appui de la démocratie de la Louisiane. M. Wickliffe présente sa démission d'électeur pour l'Etat, ce qui est accepté.

MM. Lloyd R. Coleman, le colonel Le Blanc, le général Herron en font autant.

Sur motion la Convention procède à l'élection d'un électeur pour l'Etat, à la place de M. Wickliffe.

Les nominations suivantes sont faites: W. S. Blackman, de Claiborne; Durand De Ponte, d'Orléans, Juge Cullom, des Avoyelles; G. W. Race, d'Orléans; Clarence Ward, d'Iberville; Christian Roselius, d'Orléans.

MM. Blackman et Race sont élus par le vote unanime de la Convention; M. Race remercie la Convention d'un honneur auquel il ne prétendait pas.

MM. E. J. Ellis, de Ste Hélène, et Durand De Ponte, de la Nouvelle-Orléans, sont choisis à l'unanimité pour électeurs remplaçants pour l'Etat en général.

Une motion pour déclarer vacantes toutes les positions sur le ticket électoral, excepté les élections qui viennent d'être faites, est déposée sur la table.

Le gouverneur Wickliffe annonce que le 4e district congressionnel avait nommé M. Powell comme électeur et le juge Cullen comme remplaçant, et l'honorable Michael Ryan comme candidat pour le Congrès. Approuvé et ratifié.

Le 5e district congressionnel, annonce MM Ferd. Goodrich et J. Harvey Brigham comme électeur et remplaçant. Ratifié.

Il est annoncé que les délégués du 1er district congressionnel se réuniraient ce soir, à 7 heures, dans la salle de la Compagnie Allemande; les délégués du 2d District, rue du Canal, No. 205, et ceux du 3e, à la même place et à la même heure.

La question de savoir si l'on votera pour tous les électeurs présidentiels, ou si chaque district votera seulement pour son propre candidat, sera soumise demain à la Convention.

La Convention s'ajourne à demain, à 10 heures.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Sénat.—Le comité des réclamations a rapporté d'une manière favorable sur les bills de secours pour M. C. B. Fortier et Mme A. Fortier.

Le bill présenté par le sénateur Bacon pour définir plus particulièrement les pouvoirs et les devoirs des enregistreurs des votants et des inspecteurs d'élection—en les circonscrivant dans les limites de la loi, a passé finalement.

Un bill invitant le Congrès à rappeler toutes lois des Etats-Unis maintenant en vigueur contre l'organisation de la milice en Louisiane, a passé finalement.

Une résolution jointe pour faire enquête sur les troubles politiques à la Nouvelle-Orléans, dans la soirée du 22 septembre, a été lue et déposée.

Un acte pour amender l'acte relatif au jugement des affaires d'élections contestées dans la paroisse d'Orléans, a passé finalement.

La résolution jointe du Sénat pour amender l'art. 99 de la Constitution, a été déposée sur le bureau.

La pétition d'Antony Sambola contestant l'élection du sénateur Campbell, a été remise à aujourd'hui samedi.

Le bill du Sénat No 211, pour le paiement des taxes arriérées en billets d'Etat et warrants, a été adopté finalement.

Le bill de l'Elevateur des Grains a été mis à l'ordre du jour de samedi, et le bill pour mettre en vigueur le 132e article de la Constitution, a été mis à l'ordre du jour de lundi.

Le bill du Sénat, 227, définissant la juridiction des Cours de Paroisse a été finalement adopté.

Un acte pour empêcher l'émission des faux reçus ou bills de connaissement et pour empêcher les transferts frauduleux de propriété par les presses à coton, wharfingers et autres était en discussion quand le Sénat s'est retiré en séance secrète.

Chambre des Représentants.—M. Lowell au fauteuil, 54 membres présents.

Morris, (couleur) d'Ascension, présente une résolution pour payer aux deux Lange, d'Est-Baton-Rouge, gens de couleur admis la veille à la place de deux blancs, leur *per diem* depuis le commencement de la session. Adopté!!!

McVean, (rad.) de Caddo, rapporte un bill pour accorder $12,000 à titre de secours à M. Edward Gottheil, ex-commissaire de la Louisiane à l'Exposition. Lu pour la seconde fois et renvoyé au comité général.

Lu une fois et mis au rôle un bill de George Washington (coul.) allouant $500 à l'Eglise Baptiste de l'Assomption.

On entame la discussion sur le bill de la Chambre No 215, amendé par le Sénat. C'est le bill qui autorise le gouverneur à vendre $1,500,000 de bons de Levées. D'après les amendements du Sénat, la moitié du produit de la vente sera placée au fonds général, et l'autre moitié au crédit du Bureau des travaux publics.

Harper (rad.), de St Charles, demande le renvoi à samedi, et fait une sortie contre les tripotages financiers qui ont été commis dans l'Assemblée. Il dit que les employés et les créanciers de l'Etat ont été légalement volés par les tripotages, les escroqueries, la malhonnêteté et l'indifférence de la Législature.

La motion de renvoi est rejetée.

Un débat s'engage alors entre Brewster (rad.) de Ouachita et McMillen au sujet de la question du Bureau des Levées. McMillen ayant fait partie de ce Bureau en prend la défense.

La Chambre adopte les amendements du Sénat excepté en ce qui concerne les pouvoirs du Bureau des travaux publics.

Concours est donné aux bills suivants du Sénat: No 150 pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Mandeville à Sulphur Springs; No 67 relatives aux saisies, No 157 sur les procédures criminelles.

Le bill du Sénat 183 pour le paiement des dépenses des poursuites criminelles est renvoyé indéfiniment.

Le bill de la Chambre No 243 pour permettre au gouvernement de se faire une nouvelle créature en nommant un peseur de coton qui devra peser tout le coton arrivant à la Nouvelle-Orléans et qui percevra 25 cents par balle, est appelé pour une troisième lecture.

McMillen, (rad.), de Carroll, dit qu'il est étonné qu'un pareil bill soit arrivé à la troisième lecture. Le titre du bill, qui est censé avoir pour objet la protection des producteurs de coton, devrait être changé pour celui-ci: "Un acte pour lever sur la production de coton dans le pays une taxe de $200,000 par an au profit de quelque coquin paresseux et indigne de la Nouvelle Orléans, qui aura la chance de recevoir la nomination dont il s'agit."

L'orateur dit que si la Législature passe une pareille loi, elle n'est pas digne de représenter le peuple de l'Etat; que le membre qui a oublié son devoir et méconnu le sens commun au point de présenter un tel bill, n'a pas le droit de représenter une communauté, et qu'il ne devra jamais retrouver l'occasion de reparaître dans cette Chambre comme représentant. (Heidenhain (rad.) d'Orléans, est l'auteur du bill.)

M. McMillen continue ainsi: Les producteurs de coton dans cet Etat, qu'ils soient rebelles ou unionistes, ne toléreront pas une telle loi, qu'ils n'ont pas demandée, et ils ne soutiendront aucun membre qui l'aura appuyée. Il dit qu'il arrivera cette saison, à la Nouvelle-Orléans, entre 800,000 et un million de balles de coton. Lever une taxe de 25 cents par balle au profit de quelque agent indigne serait un outrage.

Le pesage du coton d'un planteur est une affaire qui ne regarde en aucune façon la Législature. Le planteur a le droit de choisir son peseur pour le mieux de ses intérêts. Il espère que la Chambre votera unanimement pour le renvoi du bill.

Faulkner, (rad.) de Caldwell, appuie ce que vient de dire son collègue.

Heidenhain, (rad.) d'Orléans, auteur du projet, dit que le bill est demandé par les intérêts commerciaux de la Nouvelle-Orléans.

Gray, (rad.) de St Jacques, dit qu'il a souvent entendu faire la remarque qu'une loi pareille était requise parce que les planteurs éprouvaient des pertes par suite du pesage inexact, opéré même par les soins de leurs propres agents. Il demande que le bill soit fixé à un jour prochain.

McMillen répond que son collègue, qui est un jeune médecin intelligent, ne connaît rien des intérêts relatifs au coton.

Gray répond que ses notions sur le coton datent de la même époque que celle de McMillan, car c'est ensemble qu'ils sont venus avec leurs valises dans la région cotonnière.

Le bill est renvoyé indéfiniment par un vote unanime.

Le bill de la Chambre pour fixer les sessions des cours du 3me district judiciaire est adopté.

La Chambre s'ajourne à aujourd'hui à midi.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.— 1er Octobre.

Thermomètre de C. Duhamel, Opticien, No 113 rue du Canal. Ci-devant encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	69	degrés.
Midi	78	"
3 heures P. M.	78	"
6 heures P. M.	76	"

Les cadets de Jewell. — Ce club qui compte 120 votants recevra un drapeau samedi soir. Les clubs indépendants du Troisième District, les Broom Rangers et les Broom Rangers Juniors, sont invités à assister à la cérémonie.

Association de bienfaisance des Bouchers.—Cette organisation a reçu hier une bannière à la résidence du trésorier de la Société, M. Louis Roch. La bannière a été présentée par Mlle Susan Dashner, présentation à laquelle a répondu M. Aaron Fursenburger.

Cinquième Cour de District.—Devant cette Cour, hier, est venu le rule pris par les inspecteurs du 6ème ward, pour exhiber les raisons pour lesquelles un mandamus péremptoire ne serait pas lancé pour forcer les dits inspecteurs à enregistrer Jules Bloch comme électeur.

Le plaignant allègue que l'inscription lui a été refusée parce qu'il n'a pas son certificat de naturalisation lui a été délivré pendant les vacances des Cours de District d'Orléans.

Les défendeurs ont excipé de ce temps et ont avancé aussi que le Bureau des enregistreurs était le véritable tribunal compétent pour le règlement de la question.

M. Fortier, avocat de Bloch, a soutenu qu'il n'y avait rien dans les statuts des Etats-Unis qui empêche les juges d'Etat de naturaliser les étrangers pendant les vacances. Il était suffisant que les Cours eussent un greffier et un sceau.

M. Belden, avocat général, assimile l'action d'un juge qui jugerait un procès sur son mérite, ce qu'il n'a pas le droit de faire pendant les vacances. Sur ce, le juge Léaumont a prononcé la décision suivante:

"Le seul point soulevé dans cette affaire est de savoir si les Cours d'Etat ont le pouvoir de naturaliser les étrangers pendant les vacances. Cela ne présente aucune difficulté. Pour naturaliser, les Cours d'Etat deviennent des Cours fédérales, sujettes seulement aux règles décrétées par le Congrès, en vertu d'un article de la Constitution des Etats-Unis.

On ne trouve rien dans les statuts des Etats-Unis relatif au temps de faire des naturalisations. Qu'elles soient faites en janvier ou en septembre, la loi ne s'en inquiète en rien. Il suffit qu'elles soient faites en pleine Cour et par une Cour ayant un sceau et pouvant garder des archives. Le jugement d'une pareille Cour est final et concluant. Dans cette affaire, la Cour qui a délivré le certificat de naturalisation siégeant alors, tenait minute de sa procédure et avait un clerc et un sceau. Nulle autre formalité n'était nécessaire, il est ordonné que le mandamus soit rendu péremptoire."

Suicide.—Hier, vers 2 heures, M. John L. McGowan, de cette ville, qui pendant la guerre était un membre intrépide de l'artillerie de Washington, et dans ces derniers temps membre du club Hancock, s'est brûlé la cervelle au cimetière Lafayette. Un petit garçon qui avait entendu la détonation du pistolet, a rapporté le fait, et on a trouvé après le jeune homme a été trouvé vivant sur la terre imbibée de sang. Transporté à l'hôpital de Charité, il y est mort hier à 7 heures John McGowan était né à Philadelphie et n'avait que 27 ans. Il était le neveu du capitaine-marchand McGowan, très connu dans le commerce maritime de la Californie.

Le jeune McGowan était doué d'un excellent caractère. La cause de son suicide est inconnue en dehors de sa famille. Il sera enterré aujourd'hui par le club Hancock et les membres de l'artillerie Washington.

Accident sur le Fleuve.—Le steamer Nina Simmes est venu, hier matin, devant la rue Jackson, en collision avec un chaland qu'il a coulé. Il y avait alors à bord du chaland trois personnes qui ont failli périr. Le steamer n'a éprouvé que de légères avaries.

En humeur de tapage.—James Scott, sous la double influence de la boisson et de la jalousie, a envahi le domicile de Nelly Palmer et a brisé, sans demander permission, les meubles de cette intéressante dame. Arrêté et traduit devant le recorder, Scott a été condamné à l'amende. Cette amende ne paiera pas les meubles.

Une fille maronne.—Une vieille et respectable dame d'Amite City, a retrouvé ici dans un mauvais lieu, une jeune fille qui avait été séduite par de brillantes promesses, et qui trompée, s'était réfugiée chez la Belle Jones de la rue du Bassin. L'entrevue a eu le succès désiré. La jeune fille, qui a tout au plus 15 ans, est retournée dans son village avec la résolution de se conduire à l'avenir d'une manière convenable.

Vol.—Le domicile de M. E. P. Chapman, à Jefferson City, a été visité lundi soir par des voleurs qui ont pris quantité de hardes et plusieurs pièces d'argenterie. Ils sont entrés par une porte de devant ouverte sans doute par un complice à l'intérieur.

La mort de M. Grassier.—Nous apprenons de bonne source que M. Grassier n'est pas mort mardi, mais lundi, après une maladie qui avait commencé la veille. Cette correction est de toute justice envers sa famille et ses amis qui, bien que la mort ait été assez soudaine, n'en a pas moins été découverte par eux sans délai.

Première Cour de District.—Le grand jury a non seulement recommandé hier, qu'un bill d'impeachment fût lancé contre le juge Macarthy, d'Alger, mais il a trouvé encore matière à poursuivre contre lui pour assaut avec un pistolet sur William J. Channing.

Le jury a aussi lancé un vrai bill pour meurtre contre Adam Navarre, à l'occasion de la mort de Bartolomew Tecla.

J. E. Curran, accusé par Floyd Wyche de détournement, et Sarah Williams (c) accusée de vol, ont été trouvés coupables.

Cour du recorder Becker.—Le recorder a refusé hier de renvoyer l'affaire de l'Etat décidée en faveur des défendeurs contre Saml. Hirsh et autres, accusés d'abus de confiance.

Dan McRae (c), accusé d'avoir frauduleusement tiré du Trésor $47, somme due à J. J. Hill (c), et Nat. Davis (c), accusé d'avoir volé un cochon de John Crawford (c), ont été renvoyés tous deux devant la Première Cour de District.

Nouvelles.—Le grand jury, hier, a présenté un rapport recommandant la mise en accusation du juge Macarthy, d'Alger, comme incompétent pour la place qu'il occupe.

La démission du lieutenant Manning, du Second District, a été acceptée hier, et immédiatement il a été nommé par l'Association de la Presse à Coton comme surintendant de ses gardiens particuliers.

Clara Brown, négresse, a été arrêtée mercredi soir pour avoir excité à l'émeute, rue du Bassin, en faisant appel aux plus mauvaises passions des nègres.

Huit personnes ont été naturalisées hier, à la Première Cour de District. D'autres Cours étaient foulées de gens sollicitant des mandamus contre les enregistreurs des votants.

Robt. Butler, couleur, a été arrêté comme complice dans le vol d'une malle contenant pour $600 d'articles, volés dans une maison de la rue des Remparts.

Six hommes de police, trois de jour et trois de nuit, gardent la résidence du gouverneur, quatre la résidence du lieutenant gouverneur et un ou deux la maison du secrétaire radical Hugh J. Campbell.

Joe Williams et John Randolph ont été arrêtés pour avoir enlevé plusieurs caisses de marchandises dans la cargaison d'un steamboat. Les articles ont été déposés à la Cour du recorder du Deuxième District.

Paulin Green, (c) est accusé devant le recorder Gastinel d'avoir volé deux épingles montées avec diamants.

Martinique.—Des lettres de la Martinique du 19 août nous apprennent que l'aviso à vapeur le *Surcouf*, de la marine impériale, était arrivé au mouillage de Fort-de-France, de retour de Kingston, où il s'était rendu afin de porter quarante familles haïtiennes, obligées de s'exiler pour cause politique.

Ces familles avaient été arrachées à une mort certaine, par l'intervention de notre consul et du commandant du *Surcouf*, mouillé devant Port-au-Prince. Elles ont été bien accueillies par la population de la Jamaïque, qui a manifesté, en outre, toutes ses sympathies pour le pavillon français.

On avait appris, à la Martinique, que la guerre civile était toujours aussi vive dans la république d'Haïti, et le *Surcouf* allait retourner à Port-au-Prince pour la protection de nos nationaux.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Grand Meeting Démocratique à Selma, Ala.

Procession, Fanfares et Illuminations.

Article du World de New-York.

La baisse de l'Or.

Révolution en Espagne.

La Reine Isabelle à Pau.

Conjectures sur son remplaçant.

Napoléon opposé aux d'Orléans.

Nouvelles Européennes.

Londres, 1er—Madrid est tranquille. Madaz est président de la junte provisoire. Aucune mesure n'a été prise pour l'avenir; tout ce qu'on sait, c'est qu'il est question d'un plan pour une république. On ne fera rien avant l'arrivée de Prim et de Serrano. La bataille entre Pavia et Serrano a été courte. On a perdu peu de monde.

Paris, 1er—Des avis de Rio Janeiro disent que le Président de la république Argentine a proposé un règlement pour la pacification du Brésil et du Paraguay.

Hambourg, 1er—Le brick Germania de l'expédition du Pôle Nord est à Bergen en Norvège.

Londres, 1er—On fait d'actives conjectures sur le successeur d'Isabelle. On croit que la répugnance de Napoléon pour la famille d'Orléans sera fatale à Montpensier et le choix d'un orléaniste est regardé comme improbable. Le duc d'Acosta, second fils de Victor Emmanuel est mis en avant comme un candidat sortable.

Paris, 1er—La *France* prédit qu'une guerre civile violente suivra la révolution actuelle. La reine Isabelle a traversé hier la frontière. Après une entrevue avec Napoléon et Eugénie, Isabelle est partie pour le château de Pau qui lui a été assigné pour résidence en France.

Madrid, 1er—Prim et Serrano sont arrivés aujourd'hui. Le comte de Chesta s'est enfui d'Espagne.

Paris, 1er—On rapporte que Manuel Concha a pris la fuite pour se rendre en France.

Nouvelles de Washington.

Washington, 1er—Toutes les recrues de cavalerie, aux casernes de Carlisle, ont été envoyées au général Sherman pour combattre les Indiens.

Le colonel S. Goalve a été nommé inspecteur du Revenu pour le Kentucky. Aucune nomination n'a été faite pour New York jusqu'à présent.

Le général Custer a reçu l'ordre de rejoindre son régiment qui doit opérer sans délai contre les Indiens.

Il y a $80,000,000 dans les caveaux du Trésor. Il faudra payer $30,000,000 le 1er du mois prochain pour les intérêts des 5.20.

Le Revenu de l'intérieur a reçu aujourd'hui $457,000.

Washington, 1er—Au sujet des difficultés monétaires tous les journaux de New York publient des articles élaborés et l'extrait du *World* qui suit exprime la situation:

"Les opérations de l'assistant trésorier ici continuent à être le sujet d'une critique acerbe parmi les hommes d'affaires. On avance que l'assistant-trésorier a vendu depuis vendredi dernier environ 4 millions d'or et tient $5,000,000 en chèques contre les banques, chèques qui n'ont pas encore été présentés pour paiement. Le choix de cette semaine, quand toutes les banques se préparent à faire des états de trimestre, pour vendre de l'or et épuiser la circulation des banques, n'est pas calculé pour satisfaire le public.

"Les ventes d'or et l'épuisement de la circulation des banques profitent aux spéculateurs et la coïncidence cause des commentaires défavorables à la réputation du département. Pourquoi le gouvernement ne vendrait il pas de l'or à 144, ou même plus haut, quand l'argent était facile à 3 et 4, au lieu de presser les ventes maintenant à 141 quand l'argent est serré?

"La grande demande d'argent et le taux des prêts à 7, avec exception sur les gouvernements à 6, n'a pas pris Wall street par surprise.

"Le *World* prévient ses lecteurs du mouvement projeté de la clique des baissiers pour serrer les greenbacks simultanément avec les préparatifs des banquiers pour présenter les états de trimestre.

"Nombre de gens, en conséquence, se sont pourvus de tout l'argent dont ils auront besoin jusqu'à la fin d'octobre, de manière que le marché des actions n'a pas été très affecté du resserrement de l'argent.

"Les principaux spéculateurs se sont pourvus de tout l'argent dont ils pourront avoir besoin d'ici un certain temps et, en attendant, ils se font prêteurs d'argent."

Nouvelles diverses.

Atlanta, 1er—Chambre—Le bill pour empêcher les personnes de couleur libres d'être élues aux places est perdu.

Le bill pour forcer les entrepreneurs de transports à fournir des installations égales pour tous est perdu.

Un acte pour prescrire le serment à administrer aux votants pour les électeurs du Président et du Vice-Président des Etats Unis, du gouverneur de l'Etat et autres officiers, a passé.

Bryant, républicain, est accusé d'occuper une place sous les Etats Unis, ce qui le rend incapable d'occuper un siège à la Chambre. Une résolution nommant un comité spécial pour s'enquérir de cette affaire a passé.

Selma, 1er—Le grand meeting démocrate d'aujourd'hui a attiré plus de monde qu'aucun meeting qui ait jamais eu lieu dans l'Etat. On compte qu'il y avait 20,000 personnes dont 3,000 nègres. Tous les comtés du centre-Alabama étaient représentés — la plupart par des clubs. La procession avait deux milles de long. Des discours ont été prononcés par le général James H. Clanton, l'ex gouverneur Thos H. Watts, J. W. Taylor, H. A. Herbert, Jno. A. Winston et C. W. Lee. Les discours ont tous été sincères et loyaux. Le gouverneur Watts a été éloquent. Son invocation au drapeau national a été plus applaudie qu'aucune autre remarque.

La procession aux flambeaux est une affaire magnifique. Les rues sont foulées de peuple et toutes les maisons principales sont illuminées. Il y a plusieurs clubs de couleur dans la procession.

Philadelphie, 1er—Le maire M. Michael a reçu aujourd'hui plusieurs délégations des "Boys in Blue". La convention s'organisera demain.

Chicago, 1er—E. V. Robbins, président du Bureau de Commerce, a fait faillite. Passif $100,000.

New-York, 1er—Dans une entrevue avec un comité de Blackley qui offrait une réception au général McClellan, celui-ci a dit que son intention n'était pas de s'engager avec activité dans la présente campagne politique.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud Ouest, 1—6 A. M.—Arrivée, la barque Cephas Starrett, en 29 jours de Rockland, avec chaux et foin. Partie, la barque Limerick.

1er oct, midi—Arrivés: le steamer Alhambra, de Liverpool, avec fret et passagers; le navire F. P. Sage, de New-York avec une cargaison générale. Partis, les steamers Morgan, Concordia et Rappahannock.

Nouvelles des rivières.

St-Louis, 1er—Le fleuve baisse.

Louisville, 1er—La rivière baisse lentement. Les chutes sont encore navigables. Temps nuageux et chaud.

Vicksburg, 1er—Descendant, le Shark avec des barges, à 3 P. M.

Marchés européens.

Liverpool, 1er—au soir—Coton plus ferme.

Le Havre, 1er—au soir—Coton excité.

Londres, 1er, au soir—L'encaisse de la banque a augmenté de £36,000. Consols et bons sans changement.

Frankfort, 1er—Bons plus fermes à 76 1/4.

Marché de la Havane.

La Havane 1er—Sucre inactif à 7 3/8 à 8 r. Farine ferme à 12 50. Sterling 14 à 14 1/2 de prime. Circulation fédérale à 26 et 27 d'escompte. Pour de l'or 3 1/2 de prime.

Marchés Américains.

New-York, 1er—Coton plus ferme. Vendu aujourd'hui 1300 balles. Mid. 26 1/8. Farine superfine 6 25. Argent actif à 7 sur demande. Or fermé faible à la clôture à 139 1/4. Sterling calme 108 5/8.

New-York, 1er—L'or après quelques fluctuations a fermé à 139 1/4 et 139 3/8. Marché incertain à la clôture, avec une hausse générale, malgré la difficulté du marché monétaire. Balance à la sous trésorerie $95,000,000.

Mobile, 1er—Coton calme. Vendu 250 balles. Mid. 23c. Reçu 313. Exporté 81.

St-Louis 1er—Tabac solide et sans changement. Farine superfine 5 60. Avoine 52. Porc 28. Bacon 15 1/2.

Cincinnati, 1er—Farine de famille 8 75. Maïs 1 03. Graisse 19 3/4. Epaules 12 1/8. Jambons 19.

Louisville, 1er—Tabac plus faible. Farine superfine 6 75. Coton, 24 1/4. Porc 29. Foin sur le wharf 16.00.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 1er octobre — Plusieurs journaux de New-York dénoncent l'assistant-trésorier pour des ventes secrètes d'or.

New-York, 1er—L'entrepôt connu sous le nom de "Empire Stores", a brûlé hier soir. Perte, $500,000.

Cincinnati, 1er—Jacob Flinn, depuis longtemps juge de la Cour criminelle, est mort; Théodore Jones, artiste, est mort aussi.

Liverpool, 1er, après-midi — Coton animé Middling, 10 1/2.

Hâvre, 1er—Coton ferme et actif. Très ordinaire, 128 fr.

New-York, 1er—Argent actif à 7 p. 0/0. Sterling actif à 108. Or, 139 1/2.

L'AMIRAL FARRAGUT A CONSTANTINOPLE.

Nous trouvons dans la *Presse* du 15 septembre les lettres échangées entre le représentant des Etats-Unis et Fuad-Pacha, à l'occasion de l'arrivée à Constantinople de l'amiral Farragut. La traduction en a été faite à Vienne, ce qui explique quelques irrégularités de langage. Il y a loin de la demande de M. Morris à la prétendue sommation qu'on attribuait à l'amiral. Voici ces lettres:

Légation des Etats-Unis d'Amérique

A Son Altesse Fuad Pacha, ministre des affaires étrangères, &c.

Beïyukdéré, le 18 août 1868.

Altesse,

Le vaisseau portant pavillon de l'amiral Farragut étant arrivé aux Dardanelles, j'ai l'honneur de prier Votre Altesse que permission soit accordée au même pour franchir les détroits. Quoique des bâtiments de la grandeur du navire en question, le *Franklin*, soient exclus par les traités, ces exceptions ont été faites de temps en temps en faveur de semblables vaisseaux portant princes du sang. Des dignités héréditaires n'existent pas aux Etats-Unis. Si ces exceptions sont limitées exclusivement aux princes du sang, les personnages historiques de la République des Etats-Unis ne pourraient pas jouir des mêmes, et leur position envers la Porte serait en conséquence exceptionnellement individuelle et exceptionnelle.

L'amiral Farragut est l'officier du plus haut rang de la marine américaine, et le plus distingué. Par ses faits d'armes, il a grandement contribué au salut de son pays et à la conservation de l'Union américaine contre ses ennemis. Sa réputation est devenue cosmopolite, et, comme telle, il a été reçu dans toutes les cours de l'Europe avec des honneurs princiers. Les souverains lui ont accordé une réception hors ligne, regardant plutôt les faits de son histoire que son sang.

Ayant joui d'une si grande considération ailleurs, j'ose espérer que S. M. le sultan lui accordera des honneurs égaux, et que, dans sa générosité habituelle et sa haute appréciation des services et des exploits distingués, elle accordera à l'amiral Farragut l'exception faite en faveur de princes.

Il désire porter le *Franklin* à Constantinople, exclusivement pour objet de courtoisie envers une puissance avec laquelle les Etats-Unis ont toujours entretenu les meilleures relations, et avec laquelle mon gouvernement désire rester en amitié et paix.

Je prie Votre Altesse de me faire l'honneur de soumettre ces considérations à S. M. le Sultan, convaincu comme je suis que la permission susdite sera regardée comme une faveur spéciale au peuple américain et à un de ses serviteurs les plus fidèles et les plus distingués.

Je profite de cette occasion de renouveler à Votre Altesse l'assurance de ma plus haute considération.

Signé: E. J. Morris.

Son Altesse Fuad Pacha à Monsieur Morris. No 23099, 10. Le 20 août 1868.

J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 18 août, m'exprimant le désir qu'il soit permis exceptionnellement à la frégate, portant le pavillon de l'amiral Farragut, de franchir le détroit des Dardanelles pour venir à Constantinople.

Ainsi que vous voulez bien le reconnaître dans ladite note, les traités en vigueur établissent le principe de la fermeture des détroits; et bien que les dimensions du vaisseau précité dépassent les limites posées expressément par le traité de Paris, S. M. le sultan, mon auguste souverain, désirant toutefois faire preuve de déférence à l'égard d'un haut personnage de la grande république américaine, a bien voulu accorder, dans ce but, et à titre tout à fait exceptionnelle, la permission demandée par ce message du présent que ce soit.

En vous informant que des instructions dans ce sens viennent d'être envoyées par le télégraphe aux Dardanelles, je vous prie de prendre note de cette autorisation exceptionnelle et de l'autorisation accordée. Agréez, etc.

Signé: Fuad.

LÉGATION DES E.-U. D'AMÉRIQUE.

A Son Altesse Fuad Pacha, ministre des affaires étrangères, etc.

Constantinople, le 23 août 1868.

Monsieur le ministre,

J'ai eu l'honneur de recevoir la note par laquelle vous avez bien voulu m'informer que S. M. I. le sultan a daigné accorder permission à la frégate *Franklin*, portant le pavillon de l'amiral Farragut, de franchir les Dardanelles pour venir à Constantinople.

Cette exception distinguée aux règlements des traités relatifs aux bâtiments de guerre auxquels il est permis d'entrer dans les détroits pendant le temps de paix sera hautement appréciée par mon gouvernement, comme une preuve éclatante d'égards envers la république des Etats Unis et envers le haut personnage qui a si dignement soutenu l'honneur de son pavillon pendant la récente guerre civile.

Il me fera le plus grand plaisir de porter à la connaissance spéciale de mon gouvernement cet acte bienveillant et amical, dont l'effet sera de resserrer encore plus les bonnes relations existantes entre les deux pays.

Je prie Votre Altesse d'être l'organe auprès de S. M. I. le sultan de mes sentiments respectueux et reconnaissants de sa gracieuse courtoisie en cette occasion et de la faveur exceptionnelle qu'elle a daigné accorder à l'amiral Farragut.

Je profite de cette occasion de renouveler, etc.

Signé: J. Morris.

Circulaire adressée aux représentants des puissances signataires du traité de Paris. (No 23,096 " 25)

Le 19 août 1868.

La frégate portant le pavillon de l'amiral Farragut étant arrivée aux Dardanelles, la légation des Etats-Unis, tout en reconnaissant le principe de la fermeture des détroits, établi par les traités, nous a exprimé le désir qu'il lui soit permis, exceptionnellement, à la frégate de franchir le détroit pour venir à Constantinople.

La grandeur du vaisseau dépassé, il est vrai, les limites posées par le traité de Paris, mais S. M. I. le sultan, désirant faire acte de déférence à l'égard d'un haut personnage de la grande république américaine, et voir cette magnifique frégate, a accordé, dans ce but, d'une manière tout à fait exceptionnelle, la permission demandée.

J'ai cru de mon devoir de prévenir de cette autorisation MM. les représentants des puissances signataires du susdit traité, qui voudront bien, à ce titre, prendre acte du caractère exceptionnel de l'autorisation accordée, et qu'ils trouveront, je n'en doute pas, suffisamment motivée.

Signé: Fuad.

LE MOUVEMENT ÉLECTORAL EN ANGLETERRE.

Le mouvement électoral continue en Angleterre. Les nouveaux électeurs admis se pressent pour se faire inscrire et assiègent le jour, et parfois même jusqu'à la nuit, les *vestry clerk* des grandes paroisses de Londres. Ces jours derniers, raconte le *Times*, dans le bourg formé par les paroisses de Saint-Marylebone, Paddington et Saint Pancrace, près de 6,000 *lodgers* (nouvelle classe des locataires d'appartements admise au droit de suffrage) se sont fait inscrire sur les listes. Ils se présentaient rangés suivant leur opinion politique. Le bourg dont il s'agit ne comprenait, avant la réforme, que 22,000 électeurs, il en compte aujourd'hui 30,000. On peut juger par cet exemple de l'importance de la révolution accomplie dans le cens électoral par le bill de 1867.

La correspondance de Londres au *Moniteur* constate que la question religieuse occupera la première place lors de la grande lutte de scrutin. C'est au futur Parlement qu'il appartiendra de décider si le vote de la Chambre des Communes actuelle, au sujet de l'Eglise établie d'Irlande, sera maintenu, ou annulé. Libéraux et conservateurs ont choisi ce terrain pour mesurer leurs forces, et le parti tory sent très bien que son succès ou sa chute se trouve ainsi attaché d'une manière étroite au sort de l'Eglise anglicane irlandaise. Il espère rencontrer dans les passions protestantes, auxquelles il compte faire appel, un appui très puissant, et il croit beaucoup à l'efficacité de l'influence qu'exerce le haut clergé. De leur côté, les libéraux sont décidés à soutenir avec vigueur leurs doctrines, et la lutte, si intéressante au double point de vue de la théorie et de la pratique, sera d'autant plus importante que le nouveau droit de suffrage fonctionnera pour la première fois.

— On assure que le comte de Chambord a écrit à M. Berryer une lettre dans laquelle il blâme l'illustre orateur d'avoir appuyé la candidature de M. Grévy, et se prononce formellement contre l'alliance des légitimistes avec les autres partis.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 1er octobre.

Le marché monétaire proprement dit n'a pas changé. Les capitaux sont abondants pour les billets de premier ordre, mais ces billets sont rares. Le taux de l'intérêt est de 10 pour cent par an à 1 par mois le No 1 et 1 1/4 à 1 1/2 le No 2—Le papier hypothécaire est encore coté à 10 à 12 par an le No 1 et 12 à 15 le No 2—Les banques escomptent la plupart des bons billets qui leur sont offerts par leurs clients.

L'or a ouvert à 138 5/8 à 138 7/8 contre 110 1/8 à New-York; après s'être vendu à 138 7/8 et à 138, il a fermé à 138 1/2 à 138 3/4. Les transactions comprennent $1000 et 13000 à 138, $10 000 et $30 000 à 138 1/8, $200, $10,000 et 60,000 à 138 1/4, $25,000 à 138 3/8, $1000, $2000, 10,000 et $10,000 (en deux sommes égales) à 138 5/8, $2000, $10,000, $10,000 et $20,000 à 138 3/4, $2000 à 138 7/8.—Dans l'argent, 1500 piastres mexicaines se sont vendues à 3 de prime en or. Nous cotons les demi piastres américaines à 134 1/2 à 135 1/2 et les piastres mexicaines à 142 1/2 à 143.

La diminution des offres et la forte baisse de l'or à New-York ont éloigné les acheteurs de change étranger. On a vendu 10,000 livres sterling No 1 à 149 1/2 et 10,000 de banque à 150 1/2. Dans le change sur France, 225,000 (100,000 et 125,000), en change de commerce No 1, ont changé de main à 3 78 3/4 et 200,000 de banque à 3 97 1/2. Ces prix indiquent une grande baisse depuis hier. A la clôture, le marché était trop irrégulier pour nous permettre de donner des cotes.

Le change américain est resté languissant et les cours ont fléchi. Les banques ont tiré sur New-York à 3/8 d'escompte (une d'elles a tiré de fortes sommes à 7/16) mais la demande pour remises a été très faible. Les ventes sont: $30,000 de banque, à vue, sur New-York, à 7/16 d'escompte, $9000, $15,000, $20,000, $10,000 et $70,000, en change de commerce, sur N York, à 1/2, $10,000 à 5/8 et un check de $30,000 en or, sur New-York, à 1/2 de prime.

Il ne s'est pas vendu de bons.

Les billets de la ville ont été négligés; les prix en sont les mêmes qu'hier. $1500 et $3000 se sont vendus à 36 1/2 d'escompte. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 37 1/4 et vendu à 36 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Jeudi soir, 1er octobre 1868.

Coton—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2450 balles qui ont changé de mains à une hausse notable de 1/4 c, le good ordinary ayant coté à 22 à 22 1/2 cents, le low middling à 22 3/4 à 23 c, le middling à 23 1/4 à 23 3/4 c, le strict middling à 24 à — c, et good middling 24 3/4 à — cts.

La demande a été bonne à l'ouverture du marché, mais les opérations vers le commencement de la journée ont été ébranlées par l'interruption des prétentions des facteurs. Plus tard, cependant, ces derniers se sont montrés mieux disposés à faire face à la demande et alors les acheteurs se sont avancés et le mouvement s'est ravivé. Une partie des ventes faites avant midi ont eu lieu à une hausse de 1/4 c, mais comme les prix élevés demandés avaient contraint les acheteurs de se retirer, 1/4 c de l'amélioration déjà opérée a été perdu. Seize courtiers ont pris part aux affaires lesquelles ont été principalement faites pour le Nord et un peu pour Liverpool et pour le Havre. Le mouvement a été stimulé par des nouvelles favorables de Liverpool et de New York, mais, d'une autre part, une forte baisse du change étranger a agi d'une manière peu favorable à l'exécution d'ordres pendants pour le dehors.

ÉTAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept 1868, balles	3044	
Reçu depuis notre dern. rapport	3021	
" précédemment	45143	
		43164
		51208
Expédié aujourd'hui	—	
" précédemment	18101	18106
Stock en mains		33102

Sucre—Il s'est vendu durant ces jours derniers, 70 boucauts de sucre de Cube de bonne grade pour la raffinerie à des conditions privées 80 caisses Nos 11 et 12 à 11 à 11 1/2, 262 caisses No 12 et 13 à 12 et 12 1/2, 50 do Nos 18 et 20 à 15 1/4 à 15 3/4 c et 20 boucauts Nos 13 à 13 à 13 1/4 cts la livre. Il se fait d'assez amples affaires par épiçement à 12 3/4 à 13 1/4 c la livre de sucre de Cube en caisses pour l'épicerie et sucre en boucauts 11 1/2 à 13 3/4 c. Le sucre de la Louisiane se vend en détail 13 1/4 à 15 1/4 c la livre de fair à prime.

Mélasse—La mélasse de Cube est cotée par chargement à 31 1/2 à 35 c le gallon, selon la qualité.

Arrivages de l'Ouest—Depuis notre revue d'hier le vapeur Alaska, de Cincinnati et le Sénder, de Louisville sont arrivés ici.

Farine—Le marché a été ferme, aujourd'hui bien que calme et que le stock en mains soit encore bien fort. La superfine est actuellement cotée à $6 50 à $6—, la simple extra à $7 12 1/2 à $7 25, la double extra à $7 50 à $7 75, la triple extra à $8 et même plus le baril. Les principales ventes, aujourd'hui en sont bornées à 1100 barils, dont 50 de simple extra à 7 12 1/2, 100 de double à $7 75, 500 de choix à des conditions privées, 200 do à $12 50, 100 de double extra à des conditions privées, 50 et 150 de superfine à $6 75 et 250 de triple extra à $8 50 le baril.

Maïs—Il en est arrivé depuis hier, mais l'approvisionnement de l'article est encore faible et la demande en étant bonne, les prix en ont encore haussé. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 1.00 sacs, dont 75 de la Louisiane à 85 c, 100 do 90 c 300 de blanc mélangé de l'Ouest à 97 c 200 et 300 de blanc à $1 et 10 de blanc mélangé à $1 10 le boisseau.

Avoine—Est en demande et les prix vu la rareté de l'article, ont une tendance à la hausse. Ventes, aujourd'hui, de 100 et 200 sacs à 63 cts et 100 et 2 lots à 65 c le boisseau.

Son—Il n'y en a pas au débarcadère. Coté à $1 17 1/2 les cent livres.

Foin—Est coté à $22 le tonneau de commun de l'Ohio, $23 à $23 50 pour le prime. 15 St Louis commande $24 50 le tonneau. Un lot de 61 balles d'ordinaire de l'Ohio, vendu à $22 50 le tonneau.

Bacon—La demande est peu active et les commerçants y font face à 18 cents la livre 4 épaules, 16 c les côtés ossus, 16 1/4 c les côtés clear ribbed, 17 c pour les côtés désossés, 19 à .0 c pour les jambons passés au sucre, et 19 cts pour les jambons au naturel.

Porc—La demande est bonne à $30 50 le baril de mess. L'article se vend en détail $31 le baril. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 300 barils de mess, dont 50, 50, 100 et 100 barils de mess à $30 50 le baril.

Saindoux—Il ne s'en fait que des affaires en détail à 20 c la livre de prime en tierçons et en barils et 22 c. En gros, coté à 1/2 c la livre plus bas.

Café—La demande porte principalement sur les petits lots qui s'écoulent aux prix antérieurs. Nous cotons en ce moment—droits payés en or—prime 16 1/2 à 17 c la livre, bon 15 1/2 à 16 c, fair 14 1/2 à 15 c, ordinaire 13 à 14 c la livre.

Sacs en filets—L'article est coté à 21 1/2 c le sac, à prendre par lots ronds.

Farine de maïs—Continue à être excessivement calme, les seules affaires du moment n'embrassant que de petits lots pris à $4 50 à $4 75 le baril de farine séchée au four.

Bandes de fer pour l'emballage—L'article est coté à 7 c la livre et se vend en détail, 7 1/2 c. Bonne demande.

Drèche et houblon—La drèche de choix de l'Ouest est l'objet cotée à $5 10 boisseau. La drèche de printemps $1 75 à $1 85, la commune $2 25 à $2 50 le boisseau. Le vieux houblon est coté à 15 à 35 c le boisseau. Le nouveau 40 c la livre.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 2 octobre 1868.

Arrivé hier 64 bœufs du Texas.

Vendu 117 bœufs du Texas, 115 veaux et vaux d'un an, 19 cochons.

Stock en vente, 424 bœufs du Texas, 419 veaux et veaux d'un an, 115 cochons et 8 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête	25 à	30			
Do do 2me do do					
Bœufs du Texas, 1ère do do	25 à	30			
Do do 2me do do	18 à	23			
Do do 3me do do	15 à	15			
Do do, nourris au maïs, par livre net					
Cochons, par livre, gr	11 à	13			
Moutons, 1ère qualité, par tête	3 50 à	4			
Do 2me do do	2 50 à	3			
Do 3me do do					
Vaches à lait, de choix, par tête	60 à	100			
Do 1ère qualité, par tête	30 à	60			
Veaux d'un an, par tête	7 à	11			
Veaux de lait, par tête					
Chèvres, par tête	1 50 à	2			

Décédé, le 28 septembre, sur son habitation, Paroisse St Tammany, M. Charles PARENT, à l'âge de 80 ans.

SERVICE FUNÈBRE.

Il sera célébré ce matin, à 8 heures, à la chapelle de Jefferson, un service funèbre pour le repos de l'âme de Jean Pierre LARMEU. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister, sans autre invitation.

SERVICE FUNÈBRE.

Il y aura samedi, 3 octobre, à 7 heures du matin, à l'Eglise des Jésuites, rue Baronne, un service funèbre pour le repos de l'âme de feu dame MÉLITE LAURENT, morte en mer, le 24 juin, en revenant d'Espagne à la Nouvelle-Orléans. Ses amis et connaissances, ainsi que les membres de la Congrégation de St Augustin, sont priés d'assister à la cérémonie. 1er oct — 2t

$100,000

DE BILLETS DE VILLE

Sont achetés au plus haut prix du marché,

AU BUREAU DE CHANGE

De J. BRETTE,

6.......RUE ST-CHARLES......6

Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.

Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 26août—2mPP

Avis.

Le public est prévenu que l'avis qui a été placardé dans la ville de Jefferson, Louisiane, faisant appel aux résidents étrangers de la Paroisse Jefferson, dans le but de former un club Démocratique, émane sans l'autorisation des personnes dont les noms y figurent; l'intention de la réunion a été mal interprétée, attendu que la plupart de ces personnes sont des étrangers et que cette prétention à la politique du jour, le but unique consistait seulement à une réunion afin de pouvoir rendre aux à la communauté les services sans vouloir enfreindre les lois de la neutralité.

Pascal SERVAT, P. ARTIGUE, B. POCHELU, D. POCHELU, D. VERGES, F. CARAZE, L. FLEURY, et beaucoup d'autres. 2 oct—1f

Société de Bienfaisance des Bouchers.

La Société se réunira DIMANCHE, le 4 octobre à 10 h. à leur salle, pour célébrer l'anniversaire de l'Association. Par ordre du Président. F. ZEHENDER, Secrétaire. 1oct—3f

MADAME SOPHIE SEEUWS, No 190 rue du Canal, a l'honneur d'annoncer qu'elle vendra TOUTES SES MARCHANDISES à 25 pour cent au dessous du prix coûtant, à cause du changement de local. Un grand choix de CHAPEAUX garnis à la dernière mode à $5. Elle offre à vendre à des conditions avantageuses les installations et les vitrines. 2 oct—1m SOPHIE SEEUWS.

Changement de Local.

BARNETT & BOUSQUET.

Marchands de Vins et de Liqueurs,

Ont transporté leur magasin du No 51 de la rue Conti Au No 24 de la même rue. 2oct—6f

Invitation aux musiciens amateurs.

Le soussigné et un comité de dames invitent respectueusement tous les amateurs (dames et messieurs) à l'exécution de la "Puissance du chant" (grand chœur) et à celle du "Chant de la Cloche", de Schiller, avec accompagnement de grand orchestre—exécution qui aura lieu le 15 octobre, au Théâtre de l'Opéra, au profit de l'Asile des Orphelins de la rue du Camp. Il y aura répétition au magasin de piano de Louis Grunewald No 17 de la rue Baronne, le MARDI SOIR 6 octobre. Tous ceux qui pourront y assister sont cordialement invités à le faire. T. VON LA HACHE, Organiste de l'Eglise Ste-Thérèse. N. B.—Les artistes de l'orchestre qui désireraient s'engager sont priés de s'adresser au No 17 de la rue Baronne. 1er oct—4f

Huile d'Olives.

En débarquement du navire "Nouveau Mexique" et à vendre par les soussignés: 100 caisses HUILE D'OLIVES, extra superfine, de la marque de Bellon, en grand et à demi bouteilles. L. GRAND & Co. 1er oct—4f No 22 rue St-Louis.

Sardines à l'Huile.

250 caisses SARDINES, 1/4 de boîtes, à la marque Gillet. En débarquement du navire "Nouveau-Mexique", à vendre par L. GRAND & Co. 1er oct—6f No 22 rue St-Louis.

Pendleton Guards, attention!

Vous êtes prévenus qu'une réunion spéciale aura lieu, CE SOIR, 2 octobre, à 7 heures. Vous êtes priés de vous y trouver à l'heure exacte, car des affaires importantes vous seront soumises. Par ordre du président, JOS. HERNANDEZ. ROBERT L. DAUNOY, secrétaire.

Quartier-Général du Club Démocrate "SPIRIT OF 68." Rue des Bons-Enfants, près la rue Marigny. Les officiers et les membres de ce club sont avertis qu'une réunion spéciale aura lieu, à notre quartier-général, CE SOIR, vendredi, à sept heures. L'assistance est requise, car des affaires de la plus haute importance seront soumises au club. ARMAND QUÉRÉ, Président. Geo. Lerre, Secrétaire. 2 oct—1t

AVIS

A tous ceux qu'on refuse d'enregistrer.

Les personnes qu'on refuse d'enregistrer et qui ont le droit d'être enregistrées sont priées d'en avertir le Comité Central Démocratique d'Etat, au No 205 de la rue du Canal, de 10 à 4 heures. THOMAS STEEL, Secrétaire du Comité Central Démocratique d'Etat.

PROSPECTUS — DU — Collége de l'Immaculée Conception, à l'angle des rues Commune et Baronne, NOUVELLE-ORLÉANS.

Cette institution littéraire, incorporée par l'Etat de la Louisiane et ayant le pouvoir d'accorder des degrés, est dirigée par les Pères de la Société de Jésus. Les bâtiments conviennent parfaitement à un établissement de ce genre. Les cours d'étude sont disposés de façon à y recevoir des élèves de tout âge et de toute condition... Les classes ouvriront le premier lundi d'octobre... Cours d'Collège, payable d'avance, en monnaie courante des Etats Unis d'un mois... $20. Cours préparatoire... 16. 1oct—1m

EMMAGASINAGE DE DOUANE.

"U. S. Bonded Warehouse No 4," Au coin des rues Conti et Peters.

Importers' Bonded Warehouse Company (Compagnie d'entrepôt de Douane des Importateurs) emmagasine à bas prix, toute espèce de marchandises dans leurs excellents BATISSES A L'ÉPREUVE DU FEU. Les personnes qui se serviront des magasins PARTICIPERONT AUX BÉNÉFICES de la Compagnie. Voir le tarif qu'on peut se procurer en s'adressant à l'entrepôt. HENRY TRÉMOULET, Président pro tem. 1oct—1m

Le Docteur THOMAS LAYTON Offre respectueusement ses services au public. Cabinet, No. 67 de la rue de Chartres. 1 oct—1m

Demande d'un Terrain.

On demande à louer dans les derrières du Deuxième District, un terrain d'environ 200 pieds carrés pour y tenir une usine. Adresse F. C., Lock Box 931. 1 oct—1f

GROCERIES A VENDRE.

A vendre, pour cause de départ, une Grocerie située à l'encoignure Dauphine et Miro. La dite grocerie est en très bonne place, bien achalandée, avec de bonnes habitudes de... S'adresser sur les lieux. Sep 1—3f

Compagnie du Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le bureau général de cette Compagnie a été transporté au No 96 ....Rue Carondelet.....96 (en premier) JAMES T. TUCKER, Agent général au sud.

J. B. Walton & Desionde ENCANTEURS

Et agents pour la vente, l'achat et le louage de propriétés foncières, d'habitations et de terres; pour la vente d'actions et de scrips, de marchandises et de produits de cargaison et comestibles, de meubles, &c. Bureau transporté au No 8 de la rue Carondelet, près Canal. Nous sollicitons un patronage aussi généreux que celui qui nous a été accordé jusqu'ici... 1er oct—1m J. B. WALTON & DESIONDE.

Nelligan & Bassetti, ENCANTEURS Bureau, No 161 de la rue de la Commune.

Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont ouvert un bureau d'encan au No 161 de la rue de la Commune... 1er oct — PP NELLIGAN & BASSETTI.

AVIS D'ENCAN.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il continuera ses affaires d'encanteur au No 71 rue Vieille Levée, en son nom, et pour son propre compte à partir de cette date. Nouvelle Orléans, 1er octobre 1868. JOS N. ROBERT. 1er oct— encanteur.

Dissolution de Société.

La société existant sous la raison de F. FERNANDEZ & Co, pour les affaires d'encan et de commission au No 41 rue Vieille Levée, est dissoute par consentement mutuel. Chacun des associés est autorisé à liquider. Nouvelle Orléans, 1er octobre 1868. F. FERNANDEZ, L. A. ROBERT. 1er oct—1er 6,10

Demande.

On demande une fille (ou femme) parlant l'anglais, pour soigner et faire de la couture... S'adresser de 8 à 12 h... No 62 de la rue Pryfande, près Thalie. 1er oct—6f

A VENDRE

A bon marché pour cause de départ un nouveau mobilier... A. PERRIER, 241 rue Dauphine. 1er oct—6f

$5 de Récompense.

Perdu dimanche dernier un CHIEN SETTER noir, à longs poils, ayant une tache blanche sur la poitrine et répondant au nom de DUC. La susdite récompense sera donnée à celui qui le ramènera au No 36, rue Labarpe. 1er oct—6f

En débarquement du navire Nouveau Mexique, venant de Bordeaux: 250 caisses vins gris de vin blanc, 100 barils do, 100 caisses de 10/12 boîtes sardines à l'huile, 20 caisses fruits à l'eau de vie.

Aussi, par d'autres navires: 150 caisses macaroni et vermicelli d'Italie, 100 paniers huile d'olives Faure Adolphe Puget, 50 balles bouchons, 50 caisses savon de Marseille véritable, 50 do graines pour oiseaux, 100 barils sucre blanc de Steward, 100 caisses Champignons et petits pois au naturel. A vendre par ANT LANATA, 29 pt—6f 93 et 95 rue St Bernard.

F. J. QUINLAN & CO.,

Marchands de chapeaux et de casquettes, —tentre et line—

ARTICLES EN PAILLE—Pour dames et messieurs

Changement de local.

Du No 86 de la rue de la Commune au No 27 ..... de la rue des Magasins .....27. Coin Nord Ouest des rues Magasins et Gravier. F. J. QUINLAN, W. B. OTIS. New York. 29sept—1m

Compagnie du Chemin de Fer du Sud Est. Bureau, No 183 de la rue de la Commune.

Les actionnaires de cette Compagnie sont informés que le premier versement de $1 par action sera dû et devra être fait, à ce bureau, le 26 octobre prochain. Par ordre des Directeurs, H. CASTAREDE, Secrétaire. 27 sept—1m

BRAUGHN & OGDEN, AVOCATS, No 25 du Commercial Place.

Les soussignés ont formé une société. Ils exerceront leur profession dans toutes les Cours fédérales et d'Etat. C. H. BRAUGHN, ROBERT N. OGDEN. 30sept—1me

Portefeuille Volé.

Il m'a été volé samedi le 26 septembre vers 11 heures du matin, à l'encan de M. Guthrie, un portefeuille contenant $16 en billets du Trésor des Etats-Unis plus un billet de $700, tiré par M. Joseph Bock, et endossé par le même. Le public est prié de ne pas négocier le dit billet, vu que le paiement en a été arrêté. 30 sept—3f

En débarquement du navire Nouveau Mexique, de Bordeaux: 37 barriques VIN ROUGE St Ornes, 26 do VIN BLANC Graves, 30 caisses HUILE D'OLIVE VIERGE, 12 bouteilles J. L. Durel. 10 do do de 24 1/2 do. A vendre par A. ROCHEREAU & Co. 9 sept—6f 16 et 18 rue St Louis.

Genièvre! Genièvre! Genièvre!!!

4 DEMI et 8 quarts pipes de la célèbre marque LA CLOCHE de Van den Berghe & Co, en magasin et à vendre par Vor MAIGNAN & LABORDE. 28sept 3 23 et 25 rue Bienville.

En débarquement du navire "Nouveau Mexique" et à vendre par les soussignés: 40 barriques VIN rouge "Fouget fils". 100 caisses FRUITS à l'eau-de-vie Lafourie fils. CAZAUX & VERGNOLE, 73, Vieille-Levée. 30sept—6f

En magasin—200 paniers anisette Chauvet fils, 30 caisses cognac Chauvet à la vanille, Porto Cabello, 25 do absinthe Edouard Pernod, 75 do vermouth Noilly Prats & Co, 25 do curaçao double, 25 do marasquin. Ainsi qu'un assortiment de liqueurs de tous choix. CAZAUX & VERGNOLE, 73, Vieille Levée. 30sept—6f

Porc, Chandelles, Huile, &c.

100 BARILS HUILE DE GRAISSE d'hiver, marque Proctor & Gamble; 500 caisses CHANDELLES de l'Etoile, marque Proctor & Gamble. 100 caisses SAINDOUX en boîtes, même marque. 200 barils PORC MESS. 100 tierçons GRAISSE ou SAINDOUX de choix; 100 tierçons JAMBONS AU SUCRE, de Rawson BACON, AMIDON, WHISKEY, &c. &c. A vendre par OSCAR MERCIER & CO., No 81, rue Poydras. 10sept—6f

Entrepôt de Tapis et de Toiles cirées.

ELKIN & Co.,

168..........Rue du Canal..........168. En face du Christ Church.

Reçoivent, en ce moment, de Nouveaux Genres de Tapis en VELOURS, BRUXELLES, TROIS PLIS et INGRAIN.

Également: TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX DENTELLES et DAMAS. Et un grand assortiment d'articles de TAPISSERIE, qu'ils vendront aux plus bas prix du marché, au comptant. 1sept au 31 déc PP

A. SORRÉ, PARIS. E. SORRÉ, NEW-ORLEANS.

A. SORRE.

Importation directe d'articles de fantaisie de Paris: 55, RUE DE CHARTRES, N. O. 52 rue Paradis Poissonnière, 132 Faubourg St-Denis, Paris.

Rubans, trimming, fleurs, dentelles, chapeaux, fausse bijouterie, plumes, gants, velours &c. Cette maison reçoit chaque mois des nouveautés achetées à Paris par M. A. Sorré lui-même, sans l'intermédiaire de commissionnaire. 3sept Im.P.P. A SORRE

Magasin de Cheveux.

Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a transporté son magasin de cheveux du No 121 rue de Chartres au No 176 rue Royale.

On trouvera toujours chez lui, le véritable BLANC DE CYGNE, de la célèbre maison Ludger et Darquey, chimiste de Paris ainsi que les parfumeries des principales maisons de Paris. 1er oct—3f E. ROLLAND.

HEBERT & ESCOUSSE,

59, RUE DE CHARTRES, (Coin Bienville.)

ABONNEMENTS AUX JOURNAUX FRANÇAIS —POUR 1868,69 ET 1869— Réduction de Prix.

Nous avons l'honneur d'informer les dames et généralement toutes les personnes abonnées aux publicat ons françaises... NOTA—Les abonnements sont invariablement payables d'avance. 24sept—3t

Nouvelles Marchandises d'Automne

F. G. BARRIÈRE & Co

135.....RUE DU CANAL.....135

Ouvrent en ce moment leur nouveau stock de MARCHANDISES D'AUTOMNE, reçu par les derniers arrivages de France et de New-York, consistant en partie d'ALPACAS, POPELINES, MOZAMBIQUES, MOUSSELINES DE LAINE, MERINOS, &c. &c. Aussi: Un grand assortiment de SOIE COULEUR qu'ils vendront à grand sacrifice.

BAS COTON pour dames et fillettes, CHAUSSETTES pour hommes et garçons, des premières manufactures.

TOILE A DRAPS 12/4 et 13/4, TOILE A TAIES D'OREILLERS, DAMAS FIG. 8/4 et 10/4, pour nappes, NAPPES et SERVIETTES DAMASSÉES, OUVRÉES pour Essuie-Mains, de toutes les qualités, COTON BLANC et ÉCRU, 4, 8, 9, 10 et 12/4.

INDIENNES, toiles, calicots et américaines, de nouveaux dessins, que nous offrons aux plus bas prix. Nous invitons nos amis et le public à venir examiner notre stock.

Aussi: Un grand assortiment de DRAPS et CASIMIRS NOIRS que nous offrons à grand sacrifice. Les Marchands-Tailleurs sont invités à venir s'assurer par eux-mêmes de la réduction de nos prix.

F. G. Barrière & Co, 135, rue du Canal. 27 sept—1m

Fabrique de formes pour chapeaux DE DAMES, SEYMOUR, BLAIR, CONSTITUTION, INNOCENTS, HENDRICKS, PENDLETON, BROOM, &c.

Voilà les seules formes de chapeaux pour Paris... en vente chez Mme Bresson, No 115 rue Ste Anne, entre Bourgogne et Dauphine. 29 sept—3PP

J. J. BONNAFFE,

QUINCAILLERIE.

47......Rue Peters.........47 Entre Champs-Elysées et Marigny. En face du Marché du Port, 3me District.

Se fait un devoir de rappeler à ses amis et au public qu'il tient un grand assortiment de quincaillerie... 19 sept—1m

A. BROUSSEAU & Co,

17.........Rue de Chartres.........17

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et cocos, COUVERTURES de tables et de pianos, STORES, DESSUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures et tables, GALONS ET FRANGES... CORNICHES, BANDES, FLECHES, GUIMPES et GLANDS, CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc. 27 sept—PP

STEAM DYEING. Teinture et Nettoyage, encoignure Remparts et St-Philippe. E. EUGENE GEORGEST. Maison de Paris.

Cette maison n'ayant aucune concurrence depuis 8 ans par sa supériorité, dans son genre... Paletots, froc, mérinos... Robes... Nettoyage de... Ouvrage soigné et prix modérés. 1 sept—3me

Changement de Local.

M. A. WHEELOCK & CO, Ont transporté leur magasin du No 9 de la rue Vieille-Levée, à l'angle des rues Magasins et Lafayette. 25sept—1m

Le Gros Lot de $100,000

DE LA

LOTERIE DE LA HAVANE.

Tirage du 19 Septembre 1868.

Le gros lot de $100,000 de la Loterie de la Havane, au tirage du 19 septembre, No 17 724, a été gagné EN ENTIER par M. JUAN GARCIA Y MORA, No 53 de la rue de la Douane... M. Juan Garcia y Mora... avant de faire une nouvelle acquisition des billets du prochain tirage aux prix suivants:

Un billet entier	$40
Un demi billet	20
Un quart de billet	10
Un demi quart	5
Un vingtième de billet	2

26 sept—6f

SEYMOURINE.

Cette merveilleuse invention par M. Jules Foix arrête la chute des cheveux et les fait croître... en vente ... l'Hôtel St Louis, où la Seymourine est en vente. 24 sept—1m

J. B. VANHORN. GL. PASCAL

J. B. VANHORN & Co.

Ont transporté leur magasin des No 31 & 33 rue Poydras au No 50 rue Tchoupitoulas entre Poydras et Natchez. 22 sept—6f

Divers. Divers.

100 BARILS PORC MESS, 50 barils do pour famille, 25 tierçons JAMBONS cuits au sucre, 50 caisses SAINDOUX en petites boîtes, 25 tierçons BACON de Cochon de choix, 50 barils FARINE de choix "Grey Jacket", 50 do do simple et triple Extra, 25 do VINAIGRE blanc, 300 caisses CHANDELLES de Star 12, 13, 14, 16, 200 caisses do do 12 onces, 50 do SAVON pour famille, 100 do TABAC à chiquer, 50 sacs CAFÉ de Rio, 50 barils VIEUX WHISKY BOURBON. A vendre par J. B. VANHORN & CO., 22 sept—3f 50 rue Tchoupitoulas.

Nouvelle confiserie.

Coin St Louis et Dauphine

Le soussigné annonce au public qu'il a aujourd'hui, 6 septembre, ouvert sa nouvelle confiserie qu'il vient d'établir au coin des rues St Louis et Dauphine... 6 sept—1m A. WEISENTHANNER.

Auguste Broué.

(OLD PELERIN)

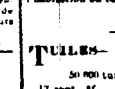

Annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert récemment le Restaurant Campement au No 21 rue de Chartres, entre St Louis et St Philippe... 1sept—1m

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CANADAVANT.

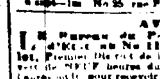

CHIRURGIEN DENTISTE 196......RUE DU CANAL......196 entre Baronne et Remparts. Continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 mai—PP

AGENCE SPECIALE D'EAUX-DE-VIE FRANÇAISES POUR LE SUD.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,

Importateurs de Vins, Cognac, Sardines, &c.,

Nos. 23 & 25, RUE BIENVILLE—Nouvelle-Orléans.

Eaux-de-vie en Douane et à l'acquitté. SEULS AGENTS DES MARQUES CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS CO., COGNAC, GAUTIER FRERES, GOLDENBERG, HENRY SUTTON, ALEX SEIGNETTE, LA ROCHELLE, LARRONDE FRERES, COGNAC, L. O. LANYER.

— IMPORTATEURS — Des célèbres GENIEVRE de "LA CLOCHE", De Cognac OTARD DUPUY & CIE, et autres marques célèbres. Echantillons et prix courants fournis sur demande.

Vins rouges et blancs en barriques et en caisses. J. Lebrun, "Eagle Brand", T. Devost, "Lion's Brand", F. F. Evans, Ch. Tanton, Larrondo Frères, Marque Hao Bolen Rancé... Château Pape Clément, en barriques, demi barr ques et caisses, bordeaux et demi bouteilles. Vins de A. D. Laux & Fils.

Champagne

Le célèbre "Black Seal", Vin Impérial et Royal Hunter de Kuo, Duchesne et Fils, Ackerman Laurance... Sardines à l'huile; Viandes et Légumes conservés; Sardines désossées à l'huile Truffes de Gurraud Jeu et Fils; Bouchon & Dubans. Huile d'Olive, Fruits à l'eau de vie, Prunes, Porto, Sherry et Madère. 1er oct—6m

Avis.

☞ Le navire français NOUVEAU MEXIQUE, capitaine Campora, venant de Bordeaux, est en déchargement dans le Second District. Les consignataires sont requis de faire leurs entrées et de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans le délai voulu, seront envoyées en magasin publics aux frais et risques des consignataires. C. CAVAROC. 29 sept—3f No 5 Passage de la Bourse.

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français NOUVEAU MEXIQUE, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire. C. CAVAROC, No 5, Passage de la Bourse. Nelle Orléans, le 29 septembre 1868. 29 sept—3f

En débarquement de la barque "Nouveau-Mexique", et à vendre par le soussigné:

150 barriques VIN ROUGE COTE DE CLAIRAC, 150 caisses do STE-EULALIE, 150 do do CHATEAU DE CURSAN, 150 do do ST LOUBES, 150 do do LEOVILLE. C. CAVAROC, 29 sept—3f No 5 Passage de la Bourse.

C. CAVAROC,

Négociant Commissionnaire.

5 PASSAGE DE LA BOURSE 5

Je fais des avances libérales sur coton et autres produits consignés à mes amis de Bordeaux, du Havre et de Liverpool. C. CAVAROC.

CHAMPAGNE, J. ROUSSILLON & Cie—A vendre par C. CAVAROC.

VIN ROUGE EN BARRIQUES—300 barriques COTE DE CLAIRAC, 125 " CHATEAU DILLON, S. F., 50 " COTE DE BOURG S. F., 50 demi barriques COTE DE FRONSAC, S. F. En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

VIN ROUGE EN CAISSES—2500 caisses ST-JULIEN, 1000 " STE-EULALIE, 500 " ST-LOUBES, 300 " CHATEAU TALBOT, 100 " CHATEAU DILLON, 150 " CHATEAU TERREFORT, 150 " ST-ESTEPHE, 25 " CHATEAU LAFITTE, 20 " CHATEAU MARGAUX, 15 " CHATEAU LATOUR, 25 " HAUT-BRION. En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

VIN BLANC EN BARRIQUES—30 barriques CHATEAU DE CURSAN, 40 " ENTRE-DEUX-MERS, 150 " CHATEAU DE CURSAN, 5 demi barriques SAUTERNE. En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

VIN BLANC EN CAISSES—1000 caisses CHATEAU DE CURSAN, 30 " CHATEAU IQUEM, 20 " CHATEAU COUTAT, 400 " GRAVES, No 16, 150 " SAUTERNE, No 16. En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

PORTO SHERRY—50 barriques PORTO, vieux et de qualité supérieure. En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

VERMOUTH, NOILLY, PRATT & CIE. 120 caisses Noilly Pratt & Cie. En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

HUILE D'OLIVE, J. PLAGNIOL—500 paniers, 32 onces. En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

DAMESJEANNES VIDES—300 damesjeannes de 5 gallons, 200 do de 1 gallon. En magasin et à vendre par C. CAVAROC.

PANIERS DE BOUTEILLES VIDES—400 paniers de bouteilles vides, 22 onces. En magasin et à vendre par C. CAVAROC.

MARIE BRIZARD & ROGER—400 caisses Liqueurs assorties—Anisette, Marasquin, Curaçao, Crême de Vanille, Casse Chouve à la Vanille, Crème de Moka, Eau-de-Vie de Dantzic, Crème de Menthe. Au magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

HOFFMAN FORTY—50 caisses Crème de Noyau, Huile de Kirsh, Kirschenwasser, Eau de Noyau. En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

COGNAC—COCQ FRERE ET FILS—150 quarts, 1858, 125 octaves. En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

COGNAC—ACHILLE PETIT—50 quarts, 1816, 200 octaves. En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

COGNAC—SEIGNOURAT FRERES—200 caisses. En magasin et en Douane à vendre par C. CAVAROC.

CHAMPAGNE—L. ROEDERER—A vendre par C. CAVAROC.

SARDINES A L'HUILE—250 caisses, 100 quarts, H. Dubois, 150 100 demi, Bouthillon. En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

BRIQUES DE LA CAMPAGNE—1,500,000 briques de la campagne, à livrer sur l'habitation ou en ville, par C. CAVAROC.

TUILES—50,000 tuiles à livrer sur l'habitation, par 17 sept—6f C. CAVAROC.

AVIS AUX PLANTEURS.

Bi-Sulfite de Chaux, de Bonnabel.

(SUGAR LIME.)

H. BONNABEL. 4 sept—1m No 25 rue Peters, encoignure Douane.

AVIS.

Le Bureau du Percepteur des Taxes d'Etat au No 110 de la rue Carondelet, Premier District de la Nouvelle-Orléans... de NEUF heures du matin à TROIS heures de l'après-midi, pour recevoir les taxes d'Etat de 1867... F. C. MAHAN. sept—1m Percepteur des Taxes d'Etat.

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky

POUR LE 1er OCTOBRE - CLASSE 168. Décidé par le tirage de la loterie de l'Etat du Missouri.

Plan des Paliers

10	38	75	54	58	49	66	53	34	74	62	68	—

Le soussigné donne ses renseignements et paie tous les gagnants de toutes les loteries légalisées. C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie au coin des rues St-Charles et Union.

AVIS — Méfiez-vous des prétendues loteries. —La loterie du Kentucky et celle de la Havane ne font jamais mention dans leurs journaux de loteries, prix ni payées et des loteries illégitimes, et ils ne sont... 1 juin—1m

Loterie de l'Etat de la Georgie, au profit de l'Asile des orphelins du maçonnerie.

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 1er OCTOBRE

1	55	36	1	65	15	20	49	50	56	3	8	—

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans l'"Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les noms ainsi que les tirages officiels de la Loterie se trouvent au "General Office", No 15 Commercial Place, où l'on peut les voir. Le soussigné donne les renseignements et paie les mandats sur les lots gagnants. DAVE C. JOHNSTON, Agent. 12 mai—1m

GRAND SACRIFICE DE

MARCHANDISES,

POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

PEPIN & TURCOTTE,

131 Canal, entre Royale et Bourbon.

$300,000

De marchandises étrangères et du pays, nouvellement importées, le tout devant être vendu d'ici au 1er novembre prochain.

A partir de lundi, 14 courant, jusqu'au 26 octobre, nous ve drons toutes nos marchandises au prix coûtant. Après cette date, la balance du stock sera vendue à l'encan, conséquemment, les familles qui ont besoin de marchandises feront bien de profiter de cette bonne occasion qui ne réalité est une réduction de 25 à 40 pour cent meilleur marché qu'elles ne pourront obtenir dans d'autres circonstances. 13 sept—1 m PP P. & T.

A vendre.

UNE BOULANGERIE bien achalandée, située rue Bienville, entre d'Urseline et Bayou. S'adresser chez M B. Abadie coin St Claude et Ursulines, ou chez Wilson & Cadiere No 81 rue Tchoupitoulas. 26 sept—3f

Propriétés à louer.

A LOUER.

LA MAISON à trois étages située rue Bienville No 79, entre les rues Royale et Bourbon. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au bureau de ce journal. 19 sept—PP

A LOUER.

Une grande et belle maison en briques à trois étages, No 63 de la rue de Chartres, près la rue St Ferdinand, elle est en bon état et installation à gaz... Les chars de la rue du Canal, passent à moins de la propriété. Le loyer de $50 par an—S'adresser à ALFRED KEARNY, No 62 de la rue des Magasins. 2 oct—3

AVIS

A louer ou à vendre, encoignure de la Harpe et Dorgenois, une maison neuve couverte en ardoise; elle est composée de 3 grandes chambres de six, une galerie et cabinet, cuisine détachée, loux, &c. Le tout très commode. 1er octobre—16

A LOUER.

MAISON à ouer au No 79, rue des Remparts. S'adresser à D. A. CHAFFRAIX. 1er oct—6f

A Louer, à bas prix,

UNE MAISON HAUTE à 2 étages, très bien située sur Bayou Road, entre Bourgogne... S'adresser à THOMAS & STEAR, 31 rue Bienville, entre Chartres et Levée. 1er oct—1P

Magasin à Louer.

Le magasin en briques à trois étages situé rue de la Levée... On pourra en prendre possession à partir du 1er octobre prochain. S'adresser à THOMAS & STEAR, 31, rue Bienville, entre Chartres et Levée. 1er oct—1P

A louer, à prix réduit

Le premier et second étage du GRAND MAGASIN No 41 rue de Chartres... S'informer au magasin même. 29 sept—3f

A LOUER.

La grande et belle maison No 113 rue Dauphine, entre Toulouse et St Louis. S'adresser à F. A. LULLING 24 rue Union, ou à P. AVENDANO 116 rue Commune. 7sept—1m

A Louer,

La belle maison No 146 rue St-Louis, entre Remparts et Bourgogne (ancienne demeure de J. M. Caradeux). S'adresser à C. MADUELL, encanteur, 26 sept—1m 155 rue de la Commune.

A louer

Tout le 1er étage au-dessus du magasin de T. MOREAU, encoignure Royale et Toulouse. Grand et beau logement. S'adresser au magasin. 26sept—1P

A Louer,

UNE JOLIE RÉSIDENCE située rue Columbus entre Dauphine et Bayou Road, ayant 4 grandes chambres, un cabinet, salle à manger, avec galerie, cour, puits et citerne, cuisine détachée... S'adresser à E. L. MERCIER, Encoignure Columbus et Dorgenois. 26sept—1P

Magasin à Louer

A LOUER. Le local du magasin No 43 de la rue Vieille Levée, entre Douane et Bienville, à partir du 1er octobre prochain. S'adresser à F. STURZENEGGER, Rue de la Vieille Levée No 43. 8sept—1m

A Louer,

Le grand magasin à l'épreuve du feu, No 86 de la rue de Canal, le meilleur emplacement de la ville. Pour les conditions, s'adresser à LÉON GODCHAUX, No 81 et 83 de la rue du Canal. 2 sept—1m

Chaux à sucre, Soufre, Huile &c.

4000 barils chaux Thomaston, Cape, 400 barils chaux à sucre, de toutes les qualités, 100 barils soufre, 25 do huile de graisse winter strained, 15 do huile de baleine, 25 do huile de spermaceti, 100 do huile de graine de coton, clarifiée, 200 do ... 250 rouleaux sacs de Kentucky, Un assortiment complet de LAMPES et LANTERNES de cuisine. Huile de coton et cuirs à moulins de sucre, Pelles et ... 50 barils Ciment Rosendale et Louisville, 300 barils Plâtre de Paris, Soude, Huile de Palme, Potasse et Résine, Poix, Goudron et Térébenthine. En débarquement et à vendre par KEARNY, SLOIS & CO. 8sept—3m No 62 de la rue des Magasins.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

Un chemin, qui a été attaqué est ouvert à partir de Dimanche, 12 du courant. Prix du billet, pour aller au Lac et retour, le même jour... L'entreprise du chemin de fer... du Lac... des Canaux... Le convoi à vapeur part ... de la Nouvelle gare. Le convoi à vapeur part du Lac.

A 6 heures et quart matin	A 6 heures du matin.
A 7 " et demie matin	A 7 " et quart matin.
A 8 " du matin	A 8 " du matin.
A 9 " et demie matin	A 9 " et demie matin.
A midi	A midi.
A 2 heures après-midi	A 2 heures après-midi.
A 3 "	A 3 "
A 4 "	A 4 "
A 5 " du soir	A 5 "
A 6 "	A 6 " du soir.
A 7 "	A 7 "
A 8 "	A 8 "

Le convoi de 5 heures du soir venant du Lac n'arrêtera plus que pour les voyageurs, tête du bateau Elysées.

Le char à cheval partira de la ville à 6 heures du matin, et du Lac à 9 heures du soir. Pour le moment, il ne courra que par ordre du conseil... 21juillet—PP G. PANDELY, Surintendant Général.